



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

zones rurales

Question écrite n° 77778

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur la concentration des intérêts économiques dans certaines régions de France et tout particulièrement en Île-de-France. En effet, dans sa revue *Insee Première*, publiée en mars 2015, l'Insee a analysé les raisons qui poussaient les ménages français à déménager d'une région à l'autre. Il ressort de cette étude une attirance certaine de l'Île-de-France, et dans une moindre mesure de la région Rhône-Alpes, pour les jeunes étudiants ou jeunes actifs. Cette attirance tiendrait surtout à la présence de nombreuses grandes écoles et d'universités et au dynamisme du marché du travail. Cette attractivité a des conséquences pour les territoires ruraux qui voient partir de nombreux jeunes en âge d'entrer dans la vie active. Les critères économiques semblent donc primordiaux pour expliquer le départ de ces jeunes. Aussi, insatisfait de la réponse apportée par Mme Sylvia Pinel lors de la séance des questions au Gouvernement du 31 mars 2015 sur la fracture territoriale entre les zones urbaines et les zones rurales, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement pour redonner de l'attractivité et de l'intérêt aux territoires ruraux français.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77778

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Ville, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2814

Question retirée le : 2 février 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)